Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D12-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 12

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 2 février 2026 Convocation affichée le : 2 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Participation au projet de conventionnement avec l'association EPAL Haute Cornouaille.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la fermeture du Centre Social ULAMIR Aulne en janvier 2025, les habitants de Haute-Cornouaille ont exprimé un sentiment de vide et une forte demande pour retrouver un lieu fédérateur et des services de proximité.

Après une démarche participative menée en 2025 (rencontres dans les 11 communes, réunions publiques avec 63 puis 70 participants), les élus communautaires ont décidé à l'unanimité le 15 septembre dernier de relancer un centre social avec l'association EPAL comme opérateur.

Un projet de conventionnement encadrant les conditions et les modalités de l'animation et la gestion d'un Centre Social Itinérant sur le territoire de la Communauté de Communes pour une durée de deux ans avec l'association EPAL est présenté aux 11 communes.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D12-DE

La participation de chaque commune sera réalisée sous forme de subvention venant contribuer au coût total du projet estimé à 399 038 €. Les cofinancements publics obtenus se portent à 278 918,64 €. Les collectivités participent, pour les deux années, à hauteur 99 376 €. La répartition de la subvention versée par commune est détaillée comme suit :

ANNEXE IV REPARTITION DE LA SUBVENTION PAR COMMUNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Commune	Nombre d'habitants – Population municipale (*)	Répartition du nombre d'habitants sur le territoire	Subvention annuelle 2026	Subvention annuelle 2027
Châteauneuf-du-Faou	3 646	24,44%	11 605,75 €	12 683,64 €
Collorec	592	3,97%	1 884,42 €	2 059,44 €
Coray	1 869	12,53%	5 949,30 €	6 501,84 €
Landeleau	982	6,58%	3 125,85 €	3 416,16 €
Laz	684	4,59%	2 177,27 €	2 379,49 €
Leuhan	836	5,60%	2 661,11 €	2 908,26 €
Plonévez-du-Faou	2 174	14,57%	6 920,16 €	7 562,87 €
Saint-Goazec	730	4,89%	2 323,70 €	2 539,51 €
Saint-Thois	709	4,75%	2 256,85 €	2 466,46 €
Spézet	1 743	11,68%	5 548,22 €	6 063,52 €
Trégourez	952	6,38%	3 030,36 €	3 311,80 €
TOTAL	**14 917**	**100%**	**47 483,00 €**	**51 893,00 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à 9 voix pour, 5 contre et 2 absentions :

- Décide d'autoriser Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la participation au projet de conventionnement avec l'association EPAL Haute Cornouaille.
- Approuve la participation financière de la commune de Plonévez-du-Faou à hauteur de 6 920,16 € pour l'année 2026 et 7 562,87 € pour l'année 2027.

Pour copie certifiée conforme,

Mme le Maire,

Marguerite BLEUZEN.